

**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS
DU NORD ET DE L'EST - SYDNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**RAPPORT N° 2025/5-01
Au Comité Syndical
en séance du lundi 10 novembre 2025**

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DU SYDNE.

Les orientations budgétaires de 2026 marquent, à la fois :

- **La conformité des orientations** du SYDNE au regard de l'esprit de la Loi ;
- **La concrétisation de la stratégie** du SYDNE, avec le suivi des études de réalisation des futurs équipements de traitement des déchets ménagers en maîtrise d'ouvrage publique et le suivi du chantier de la future chaudière à CSR d'ALBIOMA à Bois Rouge St André;
- **et la maîtrise des coûts du service public**, par le renouvellement des marchés de traitement par des procédures favorisant la concurrence et la relocalisation des emplois sur le bassin Nord/Est de la Réunion.

Pour ce faire, la stratégie actualisée du SYDNE en matière de traitement des déchets se fonde sur les orientations stratégiques suivantes :

- **Maîtrise des coûts de fonctionnement**
- Et**
- **Développement des investissements**

A –LES ELEMENTS FINANCIERS DE 2026

Le SYDNE, syndicat mixte ouvert de traitement de déchets, n'a pas de fiscalité propre. L'exercice de sa compétence est principalement financé en section de fonctionnement par la contribution des membres ayant transféré leur compétence que sont la CINOR et la CIREST qui prélèvent la totalité de la TEOM auprès des ménages, aussi bien pour la collecte que pour le traitement des déchets ménagers.

Depuis 2023, les Conseils Régionaux et Départementaux participent au financement du budget de Fonctionnement du SYDNE à hauteur de 250 000 €/an chacun.

Le financement de la section d'investissement est assuré par la contribution des EPCI sous forme de subvention d'équipement et des autres subventions de partenaires publics (ADEME, Europe/FEDER).

Dans les statuts du syndicat, la définition de la contribution syndicale de chacun des EPCI adhérents a été établie à partir d'une clé de répartition, comme suit :

- Le tonnage de déchets collectés et traités (n-2), pondéré à 52 % ;
- La population (sur la base INSEE), pondérée à 22,5 % ;
- La base foncière bâtie, pondérée à 25,5 %.

Ce mode de calcul tenant compte aussi de l'aspect socio-économique du territoire des deux communautés d'agglomération (et non pas seulement le tonnage des déchets traités) est donc en vigueur depuis 2016.

Pour l'année 2026, et sur la base de ces mêmes paramètres et des données de 2024, les valeurs de la clé de répartition de la contribution syndicale s'établissent à **66,0796 % pour la CINOR** et à **33,9204 % pour la CIREST**.

1) En section de FONCTIONNEMENT :

Compte tenu du contexte budgétaire, local et national, défavorable, les dépenses en section de fonctionnement seront maîtrisées et les efforts d'optimisation seront maintenus.

EVOLUTION DU BP 2026 PREVISIONNEL

Libellé	Voté 2025 (BP)	BP 2026 Prévisionnel	Variation 2026/2025
Contribution CINOR	24 287 352,99 €	24 984 696,76 €	+2,87%
Contribution CIREST	12 485 647,01 €	12 825 303,24 €	+2,72%
Autres produits (Région, Département, REP, Pénalités marchés, AFD)	1 800 000,00 €	770 000,00 €	-57,22%
TOTAL	38 573 000,00 €	38 580 000,00 €	+0,02%

En 2026, le montant du budget de Fonctionnement du SYDNE est évalué à **38,5 millions d'euros**. Soit, une stabilité budgétaire malgré un contexte économique défavorable.

Les principaux produits prévus sont de l'ordre de :

- 1) Contribution CINOR : 24 984 696,76 € ;
- 2) Contribution CIREST : 12 825 303,24 € ;
- 3) Autres produits (Région, Département, REP, Etat AFD) : 770 000,00 €.

EVOLUTION DU BP 2026 PREVISIONNEL PAR RAPPORT AU REALISE 2025 (CYCLONE GARANCE 2025)

Libellé	Voté 2025 (BP+BS)	BP 2026 Prévisionnel	Variation 2026/2025
Contribution CINOR	24 926 987,53 €	24 984 696,76 €	+0,23%
Contribution CIREST	12 814 470,46 €	12 825 303,24 €	+0,08%
Autres produits (Région, Département, REP, Pénalités marchés, régul TGAP, AFD, Affectation RAR 2025 (+2.4M€))	4 371 466,30 €	770 000,00 €	-82,39%
TOTAL	42 112 924,29 €	38 580 000,00 €	-8,4%

Les contributions des EPCI membres restent stables : CINOR **(+0,23%)** et CIREST **(+0,08%)**. Le budget réalisé en 2025, incluant l'impact du cyclone, est sensiblement supérieur au BP présenté pour l'année 2026 (- 8,4%).

➤ **Les Ressources Humaines et la masse salariale**

L'effectif du SYDNE est composé de 13 emplois permanents à la fin de l'année 2025.

L'année 2025 a été marquée par un mouvement interne dans la gestion du personnel du syndicat :

- Le recrutement en interne du Directeur général des Services, ancien Directeur des affaires générales.

Avec le concours de l'AFD (Agence Française du Développement) et suite au diagnostic d'ESPELIA, il est prévu de renforcer les moyens du SYDNE, à partir de 2026, par le recrutement :

- D'un(e) chargé(e) de projets équipement de traitement de déchets
- D'un(e) assistant(e) des ressources humaines
- D'un(e) assistant(e) finances

Une subvention de fonctionnement est prévue, par convention AFD, pour financer intégralement le poste d'ingénieur (70 000 €/an sur 3 ans).

La passation prochaine d'un **contrat d'objectifs (CODOM) avec l'ADEME**, permettra au SYDNE de bénéficier d'un cofinancement pour renforcer temporairement ses effectifs, afin de conduire au mieux ses missions en matière de prévention des déchets et de communication.

Avec une perspective d'évolution entre 2025 et 2026 de **+6,49 % /an**, l'évolution de la masse salariale est la suivante :

Masse salariale du SYDNE	2025	2026
Effectif de 13 agents permanents et un non permanent (ingénieur).	1 033 000,00 €	1 100 000,00 €

Intérêts et en cours de la dette : le SYDNE n'a pas contracté d'emprunts.

Libellé	OB 2021	OB 2022	OB 2023	OB 2024	OB 2025	OB 2026
Budget FONCTIONNEMENT	24 637 000,00 €	29 721 000,00 €	36 030 580,00 €	39 535 000,00 €	38 573 000,00 €	38 580 000,00 €
Variation		20,64%	21,23%	9,73%	-2,43%	+0,02%

L'évolution financière en section de fonctionnement est la suivante :

Section Fonctionnement	OB 2025	OB 2026	Variation 2026/2025
Prestations traitement des déchets ménagers	36 900 000,00 €	36 900 000,00 €	0%
Charges de personnel du SYDNE	1 033 000,00 €	1 100 000,00 €	+6,49%
Amortissements	250 000,00 €	312 000,00 €	+24,80%
Autres dépenses courantes	390 000,00 €	268 000,00 €	-31,28%
TOTAL des Dépenses de fonctionnement	38 573 000,00 €	38 580 000,00 €	+0,02%
Contribution CINOR	24 287 352,99 €	24 984 696,76 €	+2,87%
Contribution CIREST	12 485 647,01 €	12 825 303,24 €	+2,72%
Autres recettes	1 800 000,00 €	770 000,00 €	-57,22%
TOTAL des Recettes de fonctionnement	38 573 000,00 €	38 580 000,00 €	+0,02%

Pour les prestations de traitement de déchets, qui représente 91% des dépenses de Fonctionnement, on note une stabilisation des coûts (+0.02%), qui se justifie par les tonnages traités en baisse (hors déchets verts).

Les «autres dépenses courantes» sont également en régression (-31%), par une optimisation des consommations, la dotation aux amortissements progresse (+24%) du fait des acquisitions de machines (cribleur et broyeur).

Pour les autres recettes (contributions Région, Département, REP, AFD), sont en diminution (- 57%) du fait notamment de la reprise de la revente des matériaux par la filière REP des JRM (-200 k€), la baisse des pénalités sur nos marchés de traitement. La subvention de l'AFD au renforcement de personnel (+ 70 k€ pour un ingénieur supplémentaire), inscrite en recette, induit une hausse des charges de personnel (+ 6.49%).

2) En section d'INVESTISSEMENT :

En 2026, en dépense le budget prévisionnel de la section d'investissement évoluera à **6 875 000,00 euros**. Cette progression des investissements traduit l'orientation du SYDNE à réaliser ses futurs équipements de traitement (ISDU, centre de tri et plateformes de compostage) en maîtrise d'ouvrage directe.

Libellé	OB 2021	OB 2022	OB 2023	OB 2024	OB 2025	OB 2026
Budget INVESTISSEMENT	2 307 300,00 €	1 321 727,00 €	1 547 633,40 €	1 890 000,00 €	2 333 000,00 €	6 875 000,00 €
Variation		-42,72%	17,09%	22,12%	23,44%	+195%

Le financement de la section d'investissement repose sur la contribution des EPCI sous forme de subventions d'équipement et des subventions des institutionnels (ADEME et FEDER).

Pour 2026, la projection est la suivante :

1) Contribution CINOR	3 067 811,51 €
2) Contribution CIREST	1 574 788,49 €
3) Autres subventions	1 887 400,00 €
4) Autofinancement (amortissement)	312 000,00 €
5) Recettes propres (FCTVA)	33 000,00 €

L'évolution financière en section d'investissement est la suivante :

Section Investissement	OB 2025	OB 2026	Variation 2026/2025
Total des projets	2 284 000,00 €	6 826 000,00 €	
Autres dépenses courantes	49 000,00 €	49 000,00 €	
TOTAL des Dépenses d'investissement	2 333 000,00 €	6 875 000,00 €	+195%
Contribution CINOR	596 401,70 €	3 067 811,51 €	
Contribution CIREST	306 598,30 €	1 574 788,49 €	
Autres subventions	1 054 000,00 €	1 887 400,00 €	
Autofinancement (amortissement)	250 000,00 €	312 000,00 €	
Autres recettes propres (FCTVA etc...)	126 000,00 €	33 000,00 €	
TOTAL des Recettes d'investissement	2 333 000,00 €	6 875 000,00 €	+195%

Les investissements prévus sont en hausse (+ 195%) en 2026, pour les acquisitions foncières des futurs équipements : centre de tri, stockage CSR et deux plateformes DV.

Sur la prospective à 5 ans (2026 – 2030), la programmation pluriannuelle en investissement (PPI) du SYDNE intègre les opérations d'investissement suivantes :

- **Réalisation d'une installation de stockage de déchets ultimes (ISDU) :** Les études de faisabilité menées sur le site de Sainte-Marie Beaufond ont été finalisées en 2025. En 2026, les études de conception du site ainsi que l'élaboration du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale est prévue. Les travaux de l'installation (investissement prévisionnel d'environ **25 M€** concernant la 1ère tranche, comprenant l'aménagement des deux premiers casiers (sur un total de 8) et de l'ensemble des installations connexes, parmi un projet global de durée de vie trentennale pour un investissement global d'env. 65M€, devraient pouvoir se dérouler vers 2027-2028, pour une mise en service avant fin 2028.
- **Réalisation d'un nouveau centre de tri :** Sous réserve d'une acquisition foncière concrétisée en 2026 (de l'ordre de 2.5M€), les travaux de l'installation (investissement prévisionnel d'env. **23 M€**) devraient pouvoir se dérouler en 2027-2028, pour une mise en service en 2029. Pour 2026, les études de faisabilité technique coûteront environ 200 k€.
- **Poursuite des projets relatifs au traitement et à la valorisation des déchets végétaux :** création de plateformes à La Montagne et dans l'Est (foncier en cours de définition - Bras Panon), extension de la plateforme de la Jamaïque, réhabilitation de la plateforme de Ste-Rose. Bien que décalés dans le temps, par défaut de maîtrise foncière, ces projets devraient générer des travaux de création de site à partir de 2026-2027 (env. **3 M€** cumulé d'investissement prévus en 2026). Ces projets sont éligibles aux subventions FEDER (80%). Pour 2026, il est prévu :
 - ✓ Plateforme de l'Est : Sous réserve d'une acquisition foncière concrétisée en début d'année, il est prévu la réalisation des études de faisabilité, le démarrage de la maîtrise d'œuvre (130k€), ainsi que le démarrage des travaux en fin d'année (290k€)
 - ✓ Plateforme de Ste Rose : démarrage des études de maîtrise d'œuvre (150k€)
 - ✓ Plateforme de La Montagne : Sous réserve d'une acquisition foncière concrétisée en 2026, il est prévu la réalisation des étapes de maîtrise d'œuvre (200k€) et des travaux en 2026 (1.5 M€).
 - ✓ Extension plateforme Jamaïque : études de faisabilité (40k€) sous réserve d'identifier la réserve foncière nécessaire.
- **Réalisation d'un centre de stockage du CSR (Combustible Solide de Récupération) :** pour assurer la continuité de service entre le site de production de CSR (actuellement INOVEST sur Sainte-Suzanne) et l'unité de valorisation énergétique qui le valorisera (site de Bois-Rouge à Saint-André), le SYDNE a initié des études de faisabilité pour la création d'un centre de stockage du CSR en 2025. Sous réserve d'une sécurisation foncière en 2026, les travaux de l'installation (investissement prévisionnel d'env. **10 M€**) devraient pouvoir se dérouler en 2027-2028, pour une mise en service en 2028.
- **Relance du marché de tri, traitement et valorisation des DMA (ex-MN48) :** Après la déclaration sans suite de la procédure d'attribution d'une DSP, une nouvelle consultation est à lancer pour un marché de prestations de service pour le tri, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés du SYDNE, pour un démarrage fin octobre 2026, date d'échéance du marché en cours. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la définition, la rédaction et l'attribution de ce marché est à attribuer avant fin 2025, afin que le SYDNE puisse être accompagné dans cette démarche (50k€).
- **Pour anticiper les évolutions, le SYDNE souhaite réaliser de nouveaux locaux à bureaux.** L'acquisition du foncier nécessaire jouxtant le Siège a été acquis en octobre 2025, pour un montant de 200 k€, selon la délibération prise par le SUYDNE (n°2025/3-04) pour des travaux à prévoir en 2026 et 2027. Le SYDNE souhaite ainsi anticiper l'accroissement d'activités avec la gestion des nouveaux équipements de traitement à venir et les futurs besoins de recrutement, éligibles aux financements AFD et ADEME.

B – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

Conforme aux orientations adoptées par le Comité syndical, en décembre 2022, le SYDNE a développer ses projets d'équipements de traitement des déchets ménagers sous le prisme de la maîtrise d'ouvrage publique.

A- INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS ULTIMES :

Le SYDNE poursuit la mise en œuvre du projet de création d'une Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux (ISDU) sur le site de Beaufond à Sainte-Marie. Ce projet s'inscrit dans une stratégie territoriale de gestion durable des déchets non dangereux, conformément aux objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et aux principes de proximité et d'autonomie des territoires en matière de traitement des déchets.

Pour rappel, au terme des études foncières réalisées en 2023, clôturées par la décision du Comité Syndical en date du 6 décembre 2023 portant sur le choix de 3 sites potentiels d'implantation de l'ISDU (1 à Ste Marie et 2 à St Benoît) et à l'autorisation de lancement des études de faisabilité sur ces derniers, le SYDNE s'est doté d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en mai 2024.

Ainsi, le groupement d'études, mené par ECOGEOS, a réalisé les études préalables nécessaires à la comparaison de ces 3 sites (études de faisabilité règlementaire, environnementale, technique et financière), dont les conclusions ont été présentées le 6 septembre 2024 au comité de pilotage (COFIL du projet, composé des élus du SYDNE, des présidents de la CIREST et de la CINOR, du représentant du préfet et de la DEAL. Sur la base des conclusions présentées, le COFIL a proposé de retenir le choix du site offrant le plus de potentiel de faisabilité, à savoir le site « M5 » situé à Beaufond, sur la commune de Sainte Marie. Le Comité Syndical, qui s'est tenu le même jour, a validé à l'unanimité, le choix proposé par le COFIL pour l'implantation du projet.

Dans ce cadre, des études techniques (étude de sols, hydraulique, faune-flore, topographie) ont été engagées depuis début 2025 pour définir l'emprise finale du projet (20 ha), sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation de pénétrer sur les parcelles (AOT), délivré au SYDNE le 18 octobre 2024 par la préfecture.

Une étude foncière a également été engagée avec la SAFER en mai 2025, conformément à la convention validée par le comité syndical en date du 31 mars 2025 (rapport n°2025/2-04).

Ces études de faisabilité ont été finalisées en septembre 2025, et ont notamment permis de déterminer une surface de 20 hectares, localisées sur les parcelles AI 276, AI 345, AK 34 et AK 37, apte à recevoir l'ISDU des points de vue technique et règlementaire.

Le SYDNE a ainsi déposé une demande de reconnaissance du projet sur cette zone en tant que Projet d'Intérêt Général (PIG) par la Préfecture fin septembre 2025, ce qui constitue une étape essentielle pour assurer la sécurisation foncière de l'emprise nécessaire au projet, et garantir la réalisation de cette infrastructure stratégique à l'échelle intercommunale.

Face au constat non concluant de la démarche d'acquisition amiable du foncier, le SYDNE initie, auprès de la préfecture, fin 2025, la procédure d'expropriation pour motif d'utilité publique (DUP) qui devait aboutir à l'obtention d'un arrêté préfectoral de cessibilité, fin 2026.

Les études de faisabilité étant finalisées, le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) est prévu pour fin 2026. Pour ce faire, une consultation pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre sera lancée avant fin 2025 pour le montage du dossier de DDAE et réaliser ensuite la rédaction du dossier de consultation pour le marché de travaux de réalisation de l'ISDU (2027-2028).

B- UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE :

Les combustibles solides de récupération (CSR), produits par le centre de valorisation multifilières (CVM) de Sainte Suzanne, ont vocation à être valoriser énergétiquement sur une chaudière.

Le projet d'Unité de Valorisation Energétique (UVE), du Nord-Est a été intégré au PRPGD de la Région Réunion: « une capacité du SYDNE de **70 000 t/an** et le projet d'ALBIOMA identifié sur le site de Bois-rouge à Saint-André ».

Le projet d'Unité de Valorisation Energétique (UVE), du Nord- Est, est aussi inscrit à la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE) de la Réunion 2019 – 2028, puisque la filière CSR permet la production d'une énergie locale, bas carbone. En ce sens, elle contribue à tendre vers une autonomie énergétique de l'île.

Le SYDNE a adopté, par délibération (n° 2023/4-08) une décision de principe indiquant que l'intégralité de sa production de combustibles solides de récupération (CSR) sera valorisée par la future chaudière de ALBIOMA Bois Rouge, jusqu'au 31 mai 2043, dans les conditions techniques et financières fixées par la délibération du 16 novembre 2023 de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Suite à cette délibération du SYDNE, ALBIOMA Bois Rouge à Saint André a lancé, sur son site, en avril 2024 le chantier de réalisation de la chaudière dédiée aux CSR. Sa mise en service est prévue pour le second semestre 2026. Un comité de suivi du chantier réunira ALBIOMA, SYDNE et DEAL.

En parallèle, le SYDNE a lancé les études de faisabilité de réalisation d'une **unité de stockage du CSR**, pour pallier les périodes de maintenance techniques. Il s'agira pour le SYDNE de sécuriser un foncier en 2026 afin de finaliser les études de faisabilité liée au projet ; la réalisation de cet équipement étant prévue pour 2028.

C- CENTRE DE TRI :

Dans le prolongement de la stratégie d'optimisation des coûts du service public et de développement de la maîtrise d'ouvrage publique, le SYDNE a fait le choix de réaliser son propre centre de tri des déchets issus de la collecte sélective (CS), sur le territoire des nord-est de la Réunion. La perspective de l'extension des consignes de tri, prévue pour janvier 2026, accentue l'obsolescence et l'exigüité du centre de tri actuel (VALOI) à La Mare, Sainte Marie.

Le projet est dimensionné pour 15 000 T/an sur 2 ha.

Le SYDNE prévoit d'ouvrir son centre de tri à horizon 2029. Le renouvellement du marché de tri des bacs jaunes en cours a été relancé en 2025 pour atteindre cette échéance (2026-2029). La société VALOI a été notifié en avril 2025.

Dans ce contexte, le SYDNE s'est doté d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en octobre 2024, le bureau d'études TRIDENT, afin de faire réaliser les études de pré dimensionnement et de conception, et d'être accompagné pour la rédaction du/des marchés afférents au mode de gestion de l'équipement qui sera choisi (conception, travaux, exploitation, maintenance).

Ces efforts d'investissement vont permettre, à la fois, de souscrire aux engagements de simplification du geste de tri, d'homogénéité de gestion du bac jaune à l'échelle des deux syndicats de traitement et de préserver les soutiens de l'éco-organisme CITEO aux deux EPCI.

La première mission d'études préalables concernant le dimensionnement de l'équipement a été réalisée sur fin 2024-2025. Une recherche foncière a été engagée sur 2025 afin de définir le site d'implantation du projet et permettre la poursuite des études de faisabilité. Une fois le foncier sélectionné (foncier sur Bras-Panon en cours d'étude), les études de faisabilité pourront être finalisées (premier semestre 2026), avant de procéder à la passation des marchés de Conception-réalisation, suivi du marché d'exploitation (2026-2027).

D- PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS :

La stratégie actualisée du SYDNE en matière de gestion des déchets verts se fonde sur l'optimisation de la filière de valorisation de ces déchets qui se traduit par la réaffirmation et l'accélération de la création d'un réseau de plateformes de traitement de déchets végétaux sous maîtrise d'ouvrage publique SYDNE.

Conformément à cette stratégie, le déploiement de nouvelles unités de traitement doit répondre autant que possible à un objectif de répartition territoriale privilégiant l'implantation d'équipements de « semi-proximité ».

Ce maillage doit permettre de s'adapter aux schémas de collecte des déchets verts de la CINOR et de la CIREST afin de maîtriser le coût global de gestion.

Les installations projetées sont décrites ci-dessous.

D-1/ Projet de plateforme de traitement de déchets verts à la Montagne :

Depuis sa création en 2015, le SYDNE, porte un projet d'installation de valorisation des déchets verts, sur le quartier de la Montagne à Saint-Denis. Le projet, bien que présentant un intérêt collectif fort puisque visant à améliorer le cadre de vie et le service public offert aux usagers, a été mis en suspens depuis 2022 du fait de l'absence d'identification de foncier potentiel.

En septembre 2025, un nouveau foncier a été proposé par la mairie de Saint-Denis. Le SYDNE a ainsi initié des études de faisabilité sur ce nouveau site fin 2025. Une fois ces études finalisées, un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé courant 2026, avec un objectif de mise en œuvre de la plateforme avant la fin de l'année.

D-2/ Projet de plateforme de traitement de déchets verts dans l'Est (Saint-Benoît/Bras-Panon) :

Dans le cadre du développement des activités de traitement de déchets verts sur le territoire Est, la CIREST a proposé au SYDNE une opportunité foncière pour la réalisation d'une plateforme de traitement sur la commune de Saint Benoît, sur un terrain de l'EPCI se situant à proximité de la station d'épuration.

Le SYDNE s'est ainsi rapproché du bureau d'études SAFEGE, mi 2024, afin de faire réaliser une étude de faisabilité avec évaluation des besoins et identification de scénarios. Cette étude a abouti à la faisabilité d'un projet en deux phases, avec une première phase orientée vers une activité de broyage de déchets verts sur la surface déjà disponible de 6 200 m² (6 000 à 8 000 t de déchets verts), présentant néanmoins diverses contraintes. La seconde phase concernerait un projet d'extension sur le foncier restant, pour lesquels les scénarios proposés devront être approfondis une fois la première phase actée.

Néanmoins, le site présentant de nombreuses contraintes techniques, le SYDNE a engagé une démarche de recherche foncière pour déplacer ce projet. Un site a ainsi été identifié dans le secteur de Paniandy sur Bras-Panon. In fine, le SYDNE devra finaliser en 2026 le choix du foncier, et engager par la suite un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du projet. La mise en service de la plateforme est projetée sur 2028.

D- 3/ Projet d'extension de la plateforme de broyage de la Jamaïque :

En partenariat avec la CINOR, le SYDNE a identifié une possibilité d'extension de la plateforme actuelle de broyage de déchets verts de la Jamaïque par le nord, sur une emprise d'environ 5 000 m², soit une capacité supplémentaire potentielle de l'ordre de 5 000 tonnes/an.

L'avancement de ce projet est associé depuis 2020 au projet de création d'une installation de transit de déchets porté par la CINOR qui se situe sur la partie nord de la parcelle communale, et pour lequel l'EPCI dispose d'un accord de maîtrise foncière avec la mairie de St-Denis.

L'engagement des études de faisabilité puis de l'étape de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension est suspendu à la maîtrise foncière en cours de confirmation avec la CINOR et à des travaux actuellement menés par la mairie de Saint-Denis qui « gèlent » les parcelles jusque 2027 à minima. In fine, les études devraient être reportées sur 2026-2027.

D-4/ Projet de réhabilitation de la plateforme de compostage de Sainte-Rose :

La plateforme de compostage de Sainte-Rose, créée en 2001 (gérée par la CIREST), a fait l'objet d'une extension en 2014 et a été reprise par le SYDNE en 2015. Depuis 2020, elle connaît une augmentation importante de tonnages de déchets verts réceptionnés.

Ainsi, afin d'assurer une exploitation adéquate du site et un traitement de qualité des déchets réceptionnés, le SYDNE a mandaté un bureau d'études en décembre 2024 afin qu'il mène une étude de faisabilité en vue de :

- Définir le meilleur scénario de traitement de déchets à déployer sur la plateforme de Sainte-Rose selon les besoins identifiés (volumes entrants, typologie des déchets à traiter : déchets verts/biodéchets) et le potentiel de la zone :
 - Création d'une potentielle extension de la plateforme actuelle ;
 - Réhabilitation de l'existant (en lien ou non avec l'extension).
- Assurer la compatibilité de ce nouveau scénario à la réglementation en vigueur (plateforme ICPE sous régime déclaratif à l'heure actuelle).

Une fois cette étude finalisée en fin 2025, une maîtrise d'œuvre sera désignée pour mener les études de conception et la rédaction du dossier de consultation pour les marchés de travaux sur 2026.

En parallèle, le SYDNE a lancé un marché sur le dernier trimestre 2024 pour l'acquisition de nouveaux engins (broyeur et cribleur) pour un montant de l'ordre de 1 M€. Ces engins sont opérationnels depuis octobre 2025.

E- EXTENSION DU SIEGE DU SYDNE :

Le développement des projets inscrits à la PPI 2025- 2030 induit un accroissement d'activités pour le syndicat. La montée en charge doit pouvoir s'appuyer sur des renforts en effectifs pour nos pôles d'exploitation et d'administration.

Pour anticiper cette évolution des effectifs, le SYDNE a fait l'acquisition, en 2025, d'une parcelle jouxtant son Siège d'une surface de 568 m². Cette parcelle sera destinée à accueillir un bâtiment et un parking supplémentaires. Pour 2026, il est prévu des travaux de clôture et de missionner un architecte pour définir le programme des travaux à venir.

F-LA COOPERATION ET LES PARTENARIATS :

Le SYDNE a choisi d'élargir ses missions liées à la compétence de traitement des déchets pour tenir compte des actions à mener en amont du traitement sur la prévention et le recyclage notamment. Pour ce faire, le SYDNE doit investir de nouveaux champs d'intervention :

- **La prévention des déchets et l'économie circulaire** : En amont du tri et de la valorisation des déchets, le SYDNE doit animer une politique volontariste en faveur de la réduction des déchets ultimes, en favorisant les initiatives d'économie circulaire sur son territoire. Le réemploi, la réparation, la réutilisation et le recyclage doivent être encouragés. Les initiatives locales en faveur de l'économie circulaire seront soutenues par le syndicat.
- **Participation à la préservation des espaces naturels et la protection de la biodiversité** : Le syndicat mène des actions de traitement des déchets dans les espaces patrimoniaux du Nord et de l'Est de La Réunion, afin de protéger les espaces naturels sensibles, agricoles, forestiers ou ruraux. Le SYDNE encourage également els actions de protection de la biodiversité et notamment de replantation d'espèces endémiques sur son territoire, en lien avec la Région et le Département.
- **La communication** : Le syndicat portera des messages de prévention et de pédagogie du tri des déchets auprès du grand public. Nos messages porteront notamment sur l'extension des consignes de tri (ECT) à mettre en œuvre dès janvier 2026. Des campagnes de communication coordonnées avec les EPCI membres, et le syndicat ILEVA, seront à réaliser régulièrement pour changer les comportements en matière de consommation pour réduire de la production de déchets ménagers et mieux faire connaître les filières de valorisation.
- **La coopération inter-syndicale** : Dans le cadre de la convention de partenariat passée, entre ILEVA et

SYDNE, des partages d'expériences et la recherche de synergies possibles dans le domaine de la gestion des déchets ménagers sont poursuivis.

- **La coopération régionale océan indien** : Le syndicat souhaite partager son savoir-faire, en matière de traitement des déchets ménagers, avec tous les partenaires de la zone océan indien, qui le solliciteront.
- **La coopération nationale** : Le syndicat souhaite renforcer son partage d'expériences et aux échanges politiques, juridiques et techniques sur ses domaines de compétences avec d'autres syndicats mixtes nationaux de traitement de déchets (convention de jumelage avec SYTRAIVAL et VALOR' AISNE) et les réseaux nationaux de collectivités (AMORCE).

Les enjeux pour 2026 sont à la hauteur des ambitions du SYDNE qui entend, par ses efforts d'investissements, favoriser la transition écologique du bassin de vie Nord Est de la Réunion. Plus que tout autre, les territoires insulaires sont exposés au changement climatique et à ses conséquences. La préservation des ressources naturelles et une bonne gestion des déchets permettent d'en atténuer les effets.

Par ses orientations budgétaires, le SYDNE entend ainsi prendre sa part, aux côtés de ses partenaires (CINOR, CIREST, Région, Département et communes du bassin Nord/Est) pour participer au développement durable du bassin Nord-Est de la Réunion.

Le Président demande aux membres du comité syndical de bien vouloir :

- Prendre acte du débat portant sur le rapport d'orientations budgétaires 2026.

Le Président,
DANIEL ALAMÉLOU



**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS
DU NORD ET DE L'EST - SYDNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DECISION N° 2025/5-01
Au Comité Syndical
en séance du lundi 10 novembre 2025**

OBJET :

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DU SYDNE.

LE COMITE SYNDICAL

Vu les articles L. 5722-1 et L. 5721-2 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°5367 SG/DRTCV-1 du 24 décembre 2014 ;

Vu la délibération n°2022/6-01 et n°2022/6-02 du Comité Syndical en date du 03 octobre 2022 portant installation des nouveaux membres du Syndicat intercommunal de traitement des déchets Nord et de l'Est de la Réunion (SYDNE) ;

Vu la délibération n°2022/6-01 du Comité Syndical en date du 03 octobre 2022 relative à l'élection du nouveau Président du Syndicat intercommunal de traitement des déchets Nord et de l'Est de la Réunion (SYDNE) ;

Vu le rapport n° 2025/5-01 au comité syndical ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :


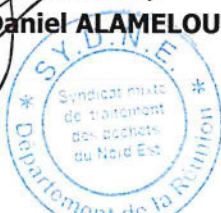
Le Comité Syndical prend acte du débat portant sur le rapport d'orientations budgétaires 2026.

Vote du Comité Syndical :

- **Pour : 12 (8 présents+4 procurations)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Sainte-Suzanne, le


**Le Président,
Daniel ALAMELOU**

* Syndicat mixte de traitement des déchets du Nord Est *
* Département de la Réunion *

ANNEXE 1 : OB 2026 SECTION FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT			BP 2025	PROP BP 2026	Variation 2026/2025
Clé répartition CINOR			66,0467%	66,0796%	+0,05%
Clé répartition CIREST			33,9533%	33,9204%	-0,10%
611	Contrats de prestations de services	MN 48	27 000 000,00 €	27 000 000,00 €	-
611	Contrats de prestations de services	TRI	4 800 000,00 €	4 800 000,00 €	-
611	Contrats de prestations de services	VD	5 100 000,00 €	5 100 000,00 €	-
TOTAL PRESTATIONS DECHETS			36 900 000,00 €	36 900 000,00 €	-
611	Contrats de prestations de services	Autres	80 000,00 €	50 000,00 €	-37,50%
60611	Eau et assainissement		2 600,00 €	2 500,00 €	-3,85%
60612	Energie - Electricité		5 000,00 €	4 000,00 €	-20,0%
60622	Carburants		2 500,00 €	2 500,00 €	0,0%
60623	Alimentations		1 000,00 €	1 000,00 €	0,0%
60631	Fournitures d'entretien		1 600,00 €	1 600,00 €	0,0%
60632	Fournitures de petit équipement		1 500,00 €	1 500,00 €	0,0%
60636	Habilllements et Vêtements de travail		500,00 €	500,00 €	0,0%
6064	Fournitures administratives		3 500,00 €	3 500,00 €	0,0%
6068	Autres matières et fournitures		2 000,00 €	2 000,00 €	0,0%
6132	Locations immobilières		2 000,00 €	2 000,00 €	0,0%
61351	Locations mobilières - Matériel roulant		8 300,00 €	-	0,0%
61358	Locations mobilières - Autres		4 000,00 €	5 000,00 €	0,0%
615221	Entretiens et réparations – bâtiments publics		4 000,00 €	4 000,00 €	0,0%
61551	Matériel roulant		10 000,00 €	10 000,00 €	0,0%
6156	Maintenance		50 000,00 €	50 000,00 €	0,0%
6161	Multirisques		5 000,00 €	5 000,00 €	0,0%
617	Etudes et recherches		71 000,00 €	5 000,00 €	-92,96%
6182	Documentation générale et technique		10 000,00 €	5 000,00 €	-50,0%
6184	Versements à des organ. de formation		3 000,00 €	3 000,00 €	0,0%
6185	Frais de colloques et séminaires		500,00 €	500,00 €	0,0%
6188	Autres frais divers		500,00 €	500,00 €	0,0%
62268	Autres honoraires, conseils...		5 000,00 €	5 000,00 €	0,0%
6228	Divers		1 000,00 €	1 000,00 €	0,0%
6231	Annonces et insertions		5 000,00 €	5 000,00 €	0,0%
6234	Réceptions		3 000,00 €	3 000,00 €	0,0%
6236	Catalogues et imprimés		3 000,00 €	3 000,00 €	0,0%
6238	Divers		1 000,00 €	1 000,00 €	0,0%
6251	Voyages, déplacements et missions		7 000,00 €	7 000,00 €	0,0%
6261	Frais d'affranchissement		4 000,00 €	4 000,00 €	0,0%
6262	Frais de télécommunications		11 000,00 €	11 000,00 €	0,0%
6281	Concours divers (cotisations, AMORCE,...)		6 000,00 €	4 100,00 €	-31,67%
6282	Frais de gardiennage		1 000,00 €	1 000,00 €	0,0%
6283	Frais de nettoyage des locaux		15 000,00 €	14 800,00 €	-1,33%
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			330 500,00 €	219 000,00 €	-33,74%
6331	Mobilité		5 000,00 €	5 000,00 €	0,0%
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		1 000,00 €	1 000,00 €	0,0%
6336	Cotis.au CNFPT et au centre nat. de gest. fonc. pub		12 000,00 €	12 000,00 €	0,0%
64111	Rémunération principale		510 000,00 €	510 000,00 €	0,0%
64112	Supplément familial et indemnité de résidence		5 000,00 €	5 000,00 €	0,0%
64113	NBI		2 000,00 €	2 000,00 €	0,0%
64131	Rémunérations		339 000,00 €	409 000,00 €	+20,65%
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		25 000,00 €	25 000,00 €	0,0%
6453	Cotisations aux caisses de retraite		100 000,00 €	100 000,00 €	0,0%
6454	Cotisations aux ASSEDIC		8 000,00 €	8 000,00 €	0,0%
6458	Cotisations aux autres organ. sociaux		2 000,00 €	1 000,00 €	-50,0%

6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00 €	2 000,00 €	-50,0%
6488	Autres	20 000,00 €	20 000,00 €	0,0%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 033 000,00 €	1 100 000,00 €	+6,49%
6811	Dotat. aux amort. immos incorp. et corp.	250 000,00 €	250 000,00 €	233,8%
042	Opér. d'ordre de transfert entre section	250 000,00 €	312 000,00 €	+24,8%
65311	Indemnités de fonction	22 000,00 €	22 000,00 €	0,0%
65312	Frais de mission et de déplacement	20 000,00 €	10 000,00 €	-50,0%
65313	Cotisations de retraite	1 000,00 €	1 000,00 €	0,0%
65314	Cotisations de séc. soc. - part patronn.	-	1 000,00 €	-
65748	Autres personnes de droit privé	10 000,00 €	9 000,00 €	-10,0%
65818	Autres redevances pour concessions, brevets, ...	6 000,00 €	5 500,00 €	-8,33%
65888	Autres charges diverses de gestion courante	500,00 €	500,00 €	0,0%
65	Autres charges de gestion courante	59 500,00 €	49 000,00 €	-17,65%
TOTAL CHARGES SYDNE		1 673 000,00 €	1 680 000,00 €	+0,42%
Dépenses		38 573 000,00 €	38 580 000,00 €	+0,02%
74751	GFP de rattachement CINOR	24 287 352,99 €	24 984 696,76 €	
74751	GFP de rattachement CIREST	12 485 647,01 €	12 825 303,24 €	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS CINOR ET CIREST	36 773 000,00 €	37 810 000,00 €	
7472	Participations Régions	250 000,00 €	250 000,00 €	
7473	Participations Départements	250 000,00 €	250 000,00 €	
7478211	Participations Etat (AFD)	-	70 000,00 €	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS REGION/DEPARTEMENT/ETAT	500 000,00 €	570 000,00 €	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	37 273 000,00 €	38 380 000,00 €	
755	Dédits et pénalités perçus	1 000 000,00 €	100 000,00 €	
75888	Autres produits divers de gestion courante	300 000,00 €	100 000,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	1 300 000,00 €	200 000,00 €	
Recettes		38 573 000,00 €	38 580 000,00 €	+0,02%

ANNEXE 2 : OB 2026 SECTION INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT			BP 2025	PROP BP 2026	Variation 2026/2025
Clé répartition CINOR			66,0467%	66,0796%	+0,05%
Clé répartition CIREST			33,9533%	33,9204%	-0,10%
20	2031	Frais d'études	20 000,00 €	143 700,00 €	-
23	2313	Constructions	-	1 500 000,00 €	-
PTB DV LA MONTAGNE			20 000,00 €	1 643 700,00 €	-
20	2031	Frais d'études	-	40 700,00 €	-
23	2315	Instal., matériel & outillage techniques	5 000,00 €	-	-100,00%
PF DV LA JAMAÏQUE			5 000,00 €	40 700,00 €	-
20	2031	Frais d'études	35 000,00 €	91 600,00 €	-
23	2313	Constructions	-	434 000,00 €	-
E106085 PLATE FORME COMPOSTAGE SAINTE ROSE			35 000,00 €	525 600,00 €	-
20	2031	Frais d'études	100 000,00 €	130 100,00 €	-
21	2111	Terrains nus	-	400 000,00 €	-
23	2313	Constructions	-	290 400,00 €	-
E106190 PLATE FORME TRAITEMENT DV EST			100 000,00 €	820 500,00 €	-
20	2031	Frais d'études	200 000,00 €	158 900,00 €	-20,55%
21	2111	Terrains nus	800 000,00 €	-	-100,00%
CVM (DMA-CSR)			1 000 000,00 €	158 900,00 €	-84,11%
20	2031	Frais d'études	122 000,00 €	216 400,00 €	+77,38%
21	2111	Terrains nus	-	2 500 000,00 €	-
PROJET CENTRE DE TRI			122 000,00 €	2 716 400,00 €	-
23	2313	Constructions	-	100 000,00 €	-
21	2111	Terrains nus	200 000,00 €	-	-
SIEGE SYDNE			200 000,00 €	100 000,00 €	-50,00%
20	2031	Frais d'études	487 000,00 €	256 000,00 €	-47,43%
23	2313	Constructions	-	564 200,00 €	-
ISDU INSTAL DE STOCKAGE DES DECHETS ULTIMES			487 000,00 €	820 200,00 €	+68,42%
20	2033	Frais d'insertion	20 000,00 €	20 000,00 €	-
20	2051	Concessions et droits similaires	4 000,00 €	4 000,00 €	-
21	21828	Autres matériels de transports	-	-	-
21	21838	Autres matériels informatique	15 000,00 €	15 000,00 €	-
21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00 €	10 000,00 €	-
21	2188	Autres immobilisations corporelles	-	-	-
SYDNE			49 000,00 €	49 000,00 €	-
Dépenses			2 018 000,00 €	6 875 000,00 €	+195%
13	1328	Autres	1 054 000,00 €	1 887 400,00 €	+79,07%
13	13251	GFP de rattachement CINOR	388 354,60 €	3 067 811,51 €	-
13	13251	GFP de rattachement CIREST	199 645,40 €	1 574 788,49 €	-
13 Subventions d'investissement			1 642 000,00 €	6 530 000,00 €	-
040	28031	Frais d'études	188 000,00 €	188 000,00 €	-
040	28033	Frais d'insertion	2 000,00 €	2 000,00 €	-
040	2805	Concessions et droits similaires	9 000,00 €	9 000,00 €	-
040	28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 500,00 €	85 000,00 €	-
040	28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	500,00 €	500,00 €	-
040	281828	Autres matériels de transports	4 000,00 €	9 000,00 €	-
040	281838	Autres matériels informatique	13 000,00 €	13 000,00 €	-

040 281848 Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00 €	5 000,00 €	-
040 28188 Autres	27 000,00 €	500,00 €	-98,15%
040 Amortissements	250 000,00 €	312 000,00 €	+24,80%
10222 FCTVA	126 000,00 €	33 000,00 €	-73,81%
Recettes	2 018 000,00 €	6 875 000,00 €	+195%

**RAPPORT N° 2025/5-02
Au Comité Syndical
en séance du lundi 10 novembre 2025**

OBJET :

CALCUL DE LA CLE DE REPARTITION POUR LA CONTRIBUTION SYNDICALE DES MEMBRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES DECHETS DU NORD ET DE L'EST POUR L'ANNEE 2026.

La définition de la contribution syndicale de chacun des EPCI adhérents, dans les statuts initiaux du syndicat, avait été établie à partir d'une clé de répartition dont le calcul était basé sur le tonnage de déchets collectés et traités pour l'année N-2 en référence aux rapports SPED (Service Public d'Élimination des Déchets) des EPCI membres.

Ce mode de calcul a contribué à définir les valeurs d'une clé permettant de répartir, entre les 2 EPCI membres, la contribution syndicale nécessaire pour assurer la compétence « Traitement des déchets ménagers et assimilés » qui a été transférée au SYDNE, puisque ce sont les EPCI qui prélèvent la totalité du produit de la taxe d'élimination des ordures ménagères (TEOM).

Par délibération du comité syndical du 22 février 2016, la modification des statuts a proposé de retenir les paramètres suivants affectés d'une pondération pour le nouveau mode de calcul de la contribution syndicale de chaque EPCI membre, à savoir :

- Le tonnage de déchets collectés et traités (année n-2), pondéré à 52 % ;
- La population (sur la base INSEE), pondérée à 22,5 % ;
- La base foncière bâtie, pondérée à 25,5 %.

L'objet du présent rapport est donc d'actualiser la clé de répartition, sur la base des paramètres votés en 2016 et des données de tonnage de 2024.

Les valeurs de la clé de répartition pour chaque EPCI membre pour l'année 2026 sont donc établies, sur les bases actuelles, selon le calcul suivant :

	Déchets collectés et traités 2024	Population - 2024	Base foncière bâtie 2024
CINOR (t / hab. / €)	139 606,35	215 588	293 044 761
CIREST (t /hab. / €)	79 984,74	129 147	101 301 916
CINOR en %	63,58%	62,54%	74,31%
CIREST en %	36,42%	37,46%	25,69%
Coefficient de pondération	0,52	0,225	0,255
CINOR en % pondéré	33,06%	14,07%	18,95%
CIREST en % pondéré	18,94%	8,43%	6,55%

ANNEXE 1 – VARIATION DES CRITERES RETENUS POUR LE CALCUL DE LA CLE DE REPARTITION :

EPCI	2025 (données 2023)		2026 (données 2024)	
	CINOR	CINOR	CINOR	CIREST
Déchets collectés et traités en année n-2 (en tonnes)	132 803,18	76 707,00	139 606,35	79 984,74
Répartition en %	63,40%	36,60%	63,58%	36,42%
Population	213 560hab.	128 738hab.	215 588hab.	129 147hab.
Répartition en %	62,39%	37,61%	62,54%	37,46%
Base foncière (en €)	275 832 155,00	93 564 273,00	293 044 761,00	101 301 916,00
Répartition en %	74,67%	25,33%	74,31%	25,69%
Clé de répartition retenue	66,0467%	33,9533%	66,0796%	33,9204%

ANNEXE2 – EVOLUTION DE LA CLE DE REPARTITION :

EPCI	2023		2024		Variation		2025		Variation		2026		Variation	
	CINOR	CIREST	CINOR	CIREST	CINOR	CIREST	CINOR	CIREST	CINOR	CIREST	CINOR	CIREST	CINOR	CIREST
Déchets collectés et traités (tonnes)	132 787,75	82 286,61	134 547,55	79 652,94	1,33%	-3,20%	132 803,18	76 667,00	-1,30%	-3,75%	139 606,35	79 984,74	5,12%	4,33%
Population	209 593hab.	128 032hab.	214 105hab.	128 267hab.	2,15%	0,18%	213 560hab.	128 738hab.	-0,25%	0,37%	215 588hab.	129 147hab.	0,95%	0,32%
Base foncière (en €)	266 813 420	95 080 359	262 375 907	89 195 367	-1,66%	-6,19%	275 832 155	93 564 273	5,13%	4,90%	293 044 761	101 301 916	6,24%	8,27%
Clé de répartition retenue	64,87%	35,13%	65,76%	34,24%	1,37%	-2,54%	66,0467%	33,9533%	0,43%	-0,82%	66,0796%	33,9204%	0,05%	-0,10%

**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS
DU NORD ET DE L'EST - SYDNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DECISION N° 2025/5-02
Au Comité Syndical
en séance du lundi 10 novembre 2025**

OBJET :

CALCUL DE LA CLE DE REPARTITION POUR LA CONTRIBUTION SYNDICALE DES MEMBRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES DECHETS DU NORD ET DE L'EST POUR L'ANNEE 2026.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-8, L. 5211-1 et L. 5721-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°5367 SG/DRTCv-1 du 24 décembre 2014 ;

Vu les statuts du syndicat intercommunal de traitement des déchets du Nord et de l'Est de la Réunion ;

Vu la délibération n°2022/6-01 et n°2022/6-02 du Comité Syndical en date du 03 octobre 2022 portant installation des nouveaux membres du Syndicat intercommunal de traitement des déchets Nord et de l'Est de la Réunion (SYDNE) ;

Vu la délibération n°2022/6-01 du Comité Syndical en date du 03 octobre 2022 relative à l'élection du nouveau Président du Syndicat intercommunal de traitement des déchets Nord et de l'Est de la Réunion (SYDNE) ;

Vu le rapport n° 2025/5-02 au comité syndical ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1

Adopte les valeurs de la nouvelle clé de répartition de la contribution syndicale, pour l'année 2026, à **66,0796 %** pour la CINOR et à **33,9204 %** pour la CIREST.

ARTICLE 2

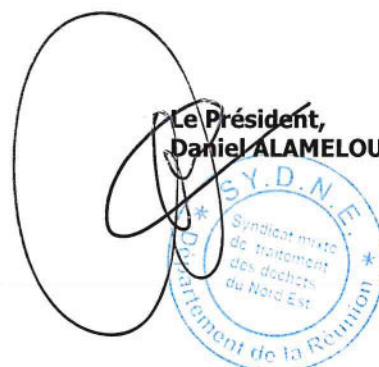
Autorise le Président à prendre tout acte nécessaire à ces effets.

Vote du Comité Syndical :

- **Pour : 10 (7 présents+3 procurations)**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Sainte-Suzanne, le

**Le Président,
Daniel ALAMELOU**



Stamp: SYDNE
Syndicat mixte de traitement des déchets du Nord Est
Département de la Réunion

**Rapport n° 2025/5-04
Au Comité Syndical
En séance du lundi 10 novembre 2025
Au SYDNE**

OBJET : BILAN DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA MANDATURE du SYDNE 2025.

Pour l'année 2025, il a été fait attribution, par le SYDNE, des marchés suivants, pour un montant total de : 37 618 307€ht.

Réf SYDNE	Type marché			Prestations	Montant € HT	Titulaire	Date début	Durée	Fin
	Fourniture	Service	Travaux						
2025-01-AO	x			Tri conditionnement collecte selective	32 955 621,00 €	VAL OI	1-janv.-26	4 ans	31/12/202
2025-02-AODSP		x		Concession de service public traitement et la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés		SANS SUITE			
2025-01-PA	x			Etude hydraulique ISDU	149 816 HT	OCEA CONSULT	13-mars-25	3 ans	13/03/202
2025-02-PA	x			CARACTERISATIONS SUR LES BIODECHETS COLLECTES POUR LE COMPTE DU SYDNE	31 920 HT	ECOGEO	15-juil.-25	15 MOIS	15/09/202
2025-03-AO	x			TRAITEMENT DES DECHETS VERTS DU BASSIN NORD EST DU SYDNE	4 332 700 HT (estimation)	EN COURS D'ATTRIBUTION			
2025-05-PA	x			Valorisation Déchets métalliques Nord et Est	57 000 HT	CANDE	8-nov.-25	3 ans	08/11/202
2025-06-PA	x			AMO relance traitement DMA	51 250 HT (estimation)	EN COURS D'ATTRIBUTION			
2025-07-PA	x			Etude faisabilité implantation plateforme déchets verts La Montagne	40 000 HT (estimation)	EN COURS D'ATTRIBUTION			

Il s'agit pour l'essentiel de marchés de prestations de service pour le traitement des déchets ménagers : 37 345 321 €ht. Le marché de tri des emballages ménagers issus du bac jaune représente la passation de contrat la plus importante de l'année avec 32 955 621 €ht. Soit 87.6%.

Les marchés d'études représentent 272 986 €ht.

Le Président demande aux membres du Bureau syndical de bien vouloir prendre acte de ce bilan de la commande publique du SYDNE pour l'année 2025.

**LE PRESIDENT,
Daniel ALAMELOU**



**SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS
DU NORD ET DE L'EST - SYDNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DECISION n° 2025/5-04
du Comité syndical
En séance du lundi 10 novembre 2025
Au SYDNE**

OBJET : BILAN DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA MANDATURE du SYDNE 2025.

LE BUREAU SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°5367 SG/DRTCVC-1 du 24 décembre 2014 ;

Vu les statuts du syndicat intercommunal de traitement des déchets du Nord et de l'Est de la Réunion ;
Vu la délibération n°2022/6-01 et n°2022/6-02 du Comité Syndical en date du 03 octobre 2022 portant installation des nouveaux membres du Syndicat intercommunal de traitement des déchets Nord et de l'Est de la Réunion (SYDNE) ;

Vu la délibération n°2022/6-01 du Comité Syndical en date du 03 octobre 2022 relative à l'élection du nouveau Président du Syndicat intercommunal de traitement des déchets Nord et de l'Est de la Réunion (SYDNE) ;

Vu le rapport n°2025/5-04 au Comité syndical ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Prend acte du bilan de la commande publique du SYDNE pour l'année 2025.

Vote du Comité Syndical :

- **Pour : 10 (7 présents+3 procurations)**
- **Contre :0**
- **Abstention : 0**

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Sainte-Suzanne, le

LE PRESIDENT
Daniel ALAMELOU



SY.D.N.E.
Syndicat mixte
de traitement
des déchets
du Nord Est
de la Réunion

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU COMITE
SYNDICAL**

• SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

<p>Le Président certifie que la convocation du Comité Syndical avait été faite le 15 septembre 2025</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 12</p> <p>Le Président,</p> <p>Daniel ALAMELOU</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le premier octobre, le Comité Syndical du SYDNE s'est réuni au siège du SYDNE, la séance a été ouverte sous la présidence de M. Daniel ALAMELOU à 10h15 et a été clôturée à 11h41</p> <p>M. le Président propose de désigner Mme Ramata TOURE comme secrétaire de séance.</p> <p>Après avoir fait l'appel, le quorum étant atteint le comité syndical peut valablement délibérer.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u></p> <p>M. Daniel ALAMELOU M. Jean-Pierre MARCHAU M. Marcel PONY M. Mickaël SIHOU M. Joé BEDIER M. Jeannick ATCHAPA M. Dominique PANAMBALOM (arrivée à 10h23) Mme Ramata TOURE</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u></p> <p>Mme Karel MAGAMOOTOO M. Jean-Marie VIRAPOULLE () M. Patrice SELLY Mme Monique ORPHE</p> <p><u>A DONNE PROCURATION :</u></p> <p>Mme Karel MAGAMOOTOO à M. Daniel ALAMELOU Mme Monique ORPHE à M. Jean-Pierre MARCHAU M. Patrice SELLY à M. Dominique PANAMBALOM</p>
---	---

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE COMITE SYNDICAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2025

Le Président soumet le procès-verbal de la précédente séance, du 30 juin 2025, du comité syndical aux voix.

Après en avoir délibéré, le Président met aux voix.

VOTES :

Pour : 11(8 présents + 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORT N° 2025/4-01 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 DU SYDNE

Après en avoir délibéré, le Président met aux voix.

ARTICLE UNIQUE :

Approuve le budget supplémentaire 2025 du syndicat qui s'équilibre ainsi :

Section d'investissement :

- Dépenses : + 569 650,83 €

- Recettes : + 569 650,83 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses : + 3 539 924,29 €

- Recettes : + 3 539 924,29 €

VOTES :

Pour : 11(8 présents + 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

**RAPPORT N° 2025/4-02 : APPROBATION DU RAPPORT ETABLI PAR LA CDSP PORTANT SUR LA
PASSATION D'UN MARCHE DE CONCESSION POUR DELEGUER PRESTATIONS DE
TRI/TRAITEMENT/VALORISATION DES DMA**

o **Interventions des membres du Comité Syndical :**

Jean-Pierre MARCHAU :

L'AMO est le bureau TRIDENT ?

Le Président :

Non, ce n'est pas TRIDENT

Jean-Pierre MARCHAU :

C'est bien TRIDENT qui a fait le cahier des charges. Pourquoi ce n'est pas lui qui a fait l'analyse ?

Le Président :

TRIDENT ne fait plus partie de cette AMO sur un accord commun.

Jean-Pierre MARCHAU :

Est-ce les services ou une autre AMO qui a fait l'analyse ?

Rachid RAZZAK :

L'analyse a été faite avec un expert juridique et financier. Le Cabinet BRG et le fiscaliste CAP HORNIER

Jean-Pierre MARCHAU :

Y-a-t-il une raison particulière à ce retrait de TRIDENT en cours de procédure ?

Le Président :

Une convention a été signée avec TRIDENT car nous avons eu une perte de confiance.

Ramata TOURE

Nous n'avons pas plus de détails là

Rachid RAZZAK :

Je ne sais pas si on peut parler de perte de confiance mais il y avait des divergences sur l'analyse.

Joé BEDIER :

L'offre faite par le groupement était inacceptable, c'était même de la provocation. Certains pensent qu'on peut faire tout et n'importe quoi parce qu'ils ont le monopole.

Ces gens-là se prennent pour les rois du monde.

Jean-Pierre MARCHAU :

Ce qui me chiffonne c'est pourquoi n'avons-nous pas engagé un tour de négociation au moins ?



Ramata TOURE :

Je trouve que c'est risqué, on a eu l'analyse financière et juridique mais on n'a pas l'analyse technique. Je ne savais pas que TRIDENT était parti alors qu'ils nous accompagnent depuis longtemps. On est sur des sujets très délicats donc attention à ce que l'on fait.

Mickaël SIHOU :

On n'avait effectivement dit que l'offre était inacceptable mais nous n'avons pas parlé de négociation.

Dominique PANAMBALOM :

Sur cette réunion où la quasi-majorité d'entre nous était là, on a effectivement acté que l'offre proposée était très éloignée de l'acceptable et sur cette base là – il me semble - on s'était dit qu'il n'était pas nécessaire d'engager des négociations et j'avais moi-même demandé, et je le redemande, qu'on sollicite une audience avec Monsieur le Préfet pour lui faire part de cette offre que je qualifie d'irrespectueuse à l'égard de la Réunion. Moi-même j'apprends le retrait de TRIDENT mais au-delà de ça, il y a un objectif final pour qu'on tienne la route financièrement par rapport à ce marché et cette offre état purement inacceptable.

Je demande fortement le regard de l'Etat là-dessus.

Mickaël SIHOU :

En complément des propos de Mr PANAMBALOM, c'est un sujet sur lequel on doit être transparent et qui doit être exposé sur la place publique, ce n'est pas un sujet politique.

Ramata TOURE :

Comme Jean-Pierre, j'ai un peu du mal avec le fait qu'on ne fasse aucune négociation. Alors oui j'ai signé cet avis de la CDSP mais je me demande quand même s'il ne fallait pas essayer.

Le Président :

Je vous le dis franchement, je me suis plongé à fond dans ces dossiers-là. Si on veut exploser la TOM des 2 EPCI, signons cette négociation. Je ne serai pas celui qui ira expliquer ça aux administrés. C'est important de bien le comprendre. Si vous m'aviez donné en CDSP l'autorisation d'aller en négociations, c'est moi qui aurais dû négocier, et non l'ensemble des membres, et je voyais déjà le mur qui était devant nous. Nous mettre devant un mur pour nous faire croire que nous sommes dans l'impasse, c'est faux et nous aurons une solution avant octobre 2026

Cette proposition ne nous respecte pas et ; en plus, remet en cause l'avis de la CRE.

Jean-Pierre MARCHAU :

Je pense quand même que nous aurions dû faire un tour de négociation et voir ce qu'ils étaient prêts à faire. TRIDENT ne devait pas avoir la même analyse que nous actuellement et je suppose que c'est cela qui a valu son retrait. Cela me chiffonne.

Le Président :

J'alerte mes collègues car ce qui a été dit avec les membres de la CDSP la dernière fois a été assez clair pour éviter qu'on se tape la tête dans un mur. On peut être rêveur mais, même avec une négociation, l'offre n'aurait pas été divisée par 2.

Ramata TOURE :

Je suis d'accord sur le fait que cette offre soit synonyme d'arrogance. Ma crainte c'est de savoir comment on peut statuer sur des analyses financières et juridiques et non techniques.



Le Président :

Avec TRIDENT ou pas, l'analyse aurait été la même. Il y a des curseurs sur lesquels nous ne pouvons pas jouer, c'est à dire toucher la TOM.

Jean-Pierre MARCHAU :

Notre rôle est de poser des questions. Je constate qu'il y a un 1^e marché MN48 qui a été cassé, quelle va être la suite du fait que l'on ne donne pas suite ?

Le Président :

Tout cela sera discuté entre nous. Je ne peux pas te donner les détails à l'instant T. Il y a aura bien sûr un nouveau marché sans acquisition cette fois.

Rachid RAZZAK :

Je voudrais rajouter que le candidat n'a jamais eu la moyenne dans aucun des critères retenus et c'est ce qui a amené à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Président met aux voix.

ARTICLE 1 :

Déclare sans suite de la procédure de concession, pour motif d'intérêt général pour les raisons suivantes : l'offre économique et financière présentée par le groupement SUEZ/INOVEST est très éloignée des estimations financières (+ 64%) et s'avère totalement incompatible avec les capacités financières du SYDNE.

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Président à lancer une procédure de marché public de prestations de service pour le tri, le traitement et la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés du SYDNE et à prendre tous les actes administratifs nécessaires pour le lancement de cette nouvelle consultation, afin de veiller à la continuité du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés pour le Nord/Est de La Réunion.

VOTES :

Pour : 11(8 présents + 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORT N° 2025/4-03 : MANDAT SPECIAL POUR AUTORISER UNE DELEGATION DU SYDNE A PARTICIPER AU 107^e CONGRES DE L'AMF

Après en avoir délibéré, le Président met aux voix.

ARTICLE 1 :

Autorise le Président et la délégation d'élus du SYDNE à participer au 107ème Congrès de l'AMF, qui se tiendra à Paris du 17 au 20 novembre 2025, et à rencontrer, au Congrès, les présidents des syndicats partenaires.

ARTICLE 2 :

Autorise le Président à engager les sommes correspondantes permettant la prise en charge des frais exposés pour la mission précitée et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTES :

Pour : 11(8 présents + 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

Note d'information n°1 : Point d'avancée sur le projet ISDU

Note d'information n°2 : Point d'avancée sur la valorisation énergétique du CSR

Pour extrait conforme, le

Le secrétaire de séance.



Mme Ramata TOURE

Le Président.



M Daniel ALAMELOU